

Arrêté du 23 mars 2018 portant modification de l'arrêté du 29 septembre 2006 relatif aux programmes de dépistage des cancers

23/03/2018

A compter du 1er janvier 2019, le cahier des charges joint en annexe 1 à l'arrêté du 29 septembre 2006 relatif aux programmes de dépistage organisé des cancers est remplacé par le cahier des charges joint en annexe 1 du présent arrêté. L'annexe 2 est abrogée.